

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°CD2023-10/3/8 DOSSIER N°5946	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES 2024 - SUBVENTION SPECIFIQUE EPS (EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE) - PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS (NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE) - CODIFICATION RCBC (RÉFORME DU CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE)
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Jacques LOZACH
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Marie-Christine BUNLON
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Thierry GAILLARD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES 2024 - SUBVENTION SPECIFIQUE EPS (Education Physique et Sportive) - PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS (Nécessité absolue de service) - CODIFICATION RCBC (Réforme du cadre budgétaire et comptable)



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
 VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
 VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
 Vu la délibération n°2023-06/3/24 du 23 juin 2023 portant la révision des critères d'attribution de la DGF des collèges 2024.
 VU le rapport CD2023-10/3/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de fixer à 1 941 617 € le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 ;
- de fixer à 30 000 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et /ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation ;
- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Éducation Physique et Sportive à 45 572 € et d'adopter la répartition de cette somme conformément présentée en annexe 2 ;
- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 de la présente délibération ;
- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service tels que détaillés ci-après :

Catégories de personnels			
	-Chef d'établissement -Adjoint au CE -Adjoint gestionnaire	-Conseiller d'éducation -Attaché ou secrétaire non gestionnaire	-Personnel soignant -ATT (agent technique territorial) polyvalent dominante accueil
Avec chauffage collectif	1 745 €	1 142 €	793 €
Sans chauffage collectif	2 329 €	1 417 €	982 €

Pour l'ensemble des propositions.

251244
Publié sur www.creuse.fr le 18/10/2023

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20231013-CD2023_0090-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET